

# RENDRE LES VILLES PERMÉABLES

Une solution  
pour désengorger les réseaux



**SAUVONS !  
L'EAU !**

# 3 BONNES RAISONS

## DE DÉCONNECTER LES RÉSEAUX ET DE GÉRER LES EAUX PLUVIALES À LA SOURCE

### ● RÉDUIRE LA POLLUTION ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES COURS D'EAU ET DES NAPPES

- En **limitant** la collecte d'eau de pluie dans les réseaux unitaires afin de réduire leurs débordements
- En **favorisant** l'infiltration pour limiter le ruissellement des polluants vers les cours d'eau

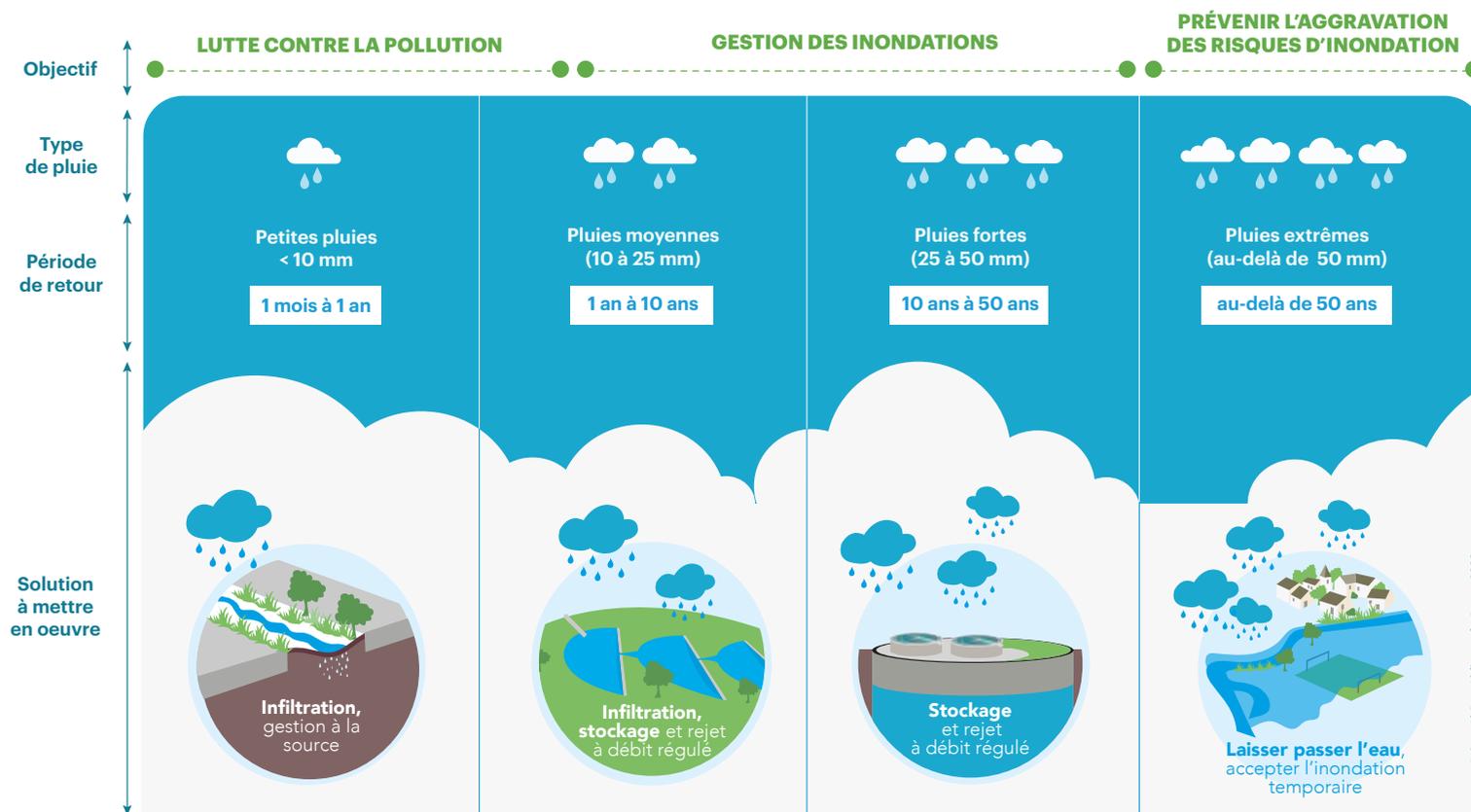
### ● RÉALISER DES ÉCONOMIES

- En **gérant** l'eau en surface avec des ouvrages moins coûteux en investissement et en entretien
- En **réduisant** la taille des ouvrages d'assainissement et en traitant moins d'eau dans les stations de traitement des eaux usées

### ● ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- En **rechargeant** les nappes par l'infiltration de l'eau de pluie
- En **réduisant** les îlots de chaleur urbains grâce à la végétalisation des zones d'infiltration pour plus d'ombrage et plus d'évapotranspiration. Ces nouveaux espaces aménagés permettent également d'améliorer le cadre de vie et favorisent la biodiversité.

## VILLES PERMÉABLES L'INFILTRATION, UNE SOLUTION POUR LES PETITES PLUIES



## LE SAVIEZ-VOUS ?

### VOLUME D'EAUX USÉES NON TRAITÉES

rejetées au milieu naturel via les déversoirs d'orage dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

en 2020

35 millions de m<sup>3</sup>

en 2019

49 millions de m<sup>3</sup>

en 2018

62 millions de m<sup>3</sup>

CETTE ÉVOLUTION EST LE RÉSULTAT DE L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS pour une meilleure surveillance des rejets par temps de pluie et leur investissement dans les équipements.

## AIDES DE L'AGENCE

L'agence de l'eau accompagne vos projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de lutter contre la pollution grâce à des ouvrages spécifiques d'infiltration : jardins de pluie, pavés drainants, tranchées drainantes, bassins d'infiltration...

### ● QUEL TAUX D'AIDE ?

L'agence apporte jusqu'à 50 % du coût des travaux et jusqu'à 70 % dans le cadre d'un contrat, d'un appel à projets ou de cours d'école.

### ● POUR QUI ?

Pour tous les maîtres d'ouvrage susceptibles de mener un projet d'aménagement urbain. Par exemple, les collectivités, les sociétés d'aménagement, les syndicats de transport, les industriels...

### ● COMMENT DEMANDER UNE AIDE ?

Connectez-vous au portail des aides de l'agence <https://aides.eaurmc.fr> ou contactez votre délégation régionale.

#### ● Besançon :

contact.BES-TSA@eaurmc.fr  
T. 04 26 22 31 00

#### ● Lyon :

contact.DTL-TSA@eaurmc.fr  
T. 04 72 76 19 00

#### ● Marseille :

contact.MRS-TSA@eaurmc.fr  
T. 04 26 22 30 00

#### ● Montpellier :

contact.MTP-TSA@eaurmc.fr  
T. 04 26 22 32 00

#### ● Siège :

contact.siege-TSA@eaurmc.fr  
T. 04 72 71 26 00